



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

[www.formav.co/explorer](http://www.formav.co/explorer)

# Corrigé du sujet d'examen - E3.1 - Culture professionnelle et suivi du client - BTS ASSURANCE (Assurance) - Session 2019

## 1. Rappel du contexte du sujet

Ce sujet d'examen concerne la sous-épreuve E3.1 du BTS Assurance, axée sur la culture professionnelle et le suivi du client. Les étudiants doivent traiter deux dossiers, chacun comportant plusieurs questions qui testent leurs connaissances et leur capacité à appliquer des concepts théoriques à des situations pratiques.

## 2. Correction question par question

### Premier dossier : Assuré Désiré ATA

#### 1.1 Démarches à effectuer après les travaux d'aménagement (4 points)

La question demande d'expliquer les démarches que M. ATA doit entreprendre après avoir réalisé des travaux d'aménagement. Il doit :

- Informer son assureur de la modification de l'usage de son domicile.
- Mettre à jour son contrat d'assurance pour inclure la nouvelle surface habitable.
- Vérifier si des garanties supplémentaires sont nécessaires (par exemple, pour les nouveaux équipements).
- Demander une réévaluation de sa cotisation si nécessaire.

#### 1.2 Conséquences en cas de sinistre sans démarches (7 points)

Si M. ATA ne réalise pas ces démarches, il risque de ne pas être indemnisé en cas de sinistre. En effet :

- La compagnie d'assurance pourrait considérer que le contrat est inadapté à la réalité du risque.
- En cas de sinistre, l'assureur pourrait appliquer une franchise plus élevée ou refuser l'indemnisation en raison de la non-déclaration des modifications.
- Il pourrait également y avoir des conséquences juridiques si la non-déclaration est considérée comme une fausse déclaration.

#### 1.3 Arguments réglementaires et commerciaux contre la suppression de la garantie CAT-NAT (3 points)

Les arguments à opposer à M. ATA sont :

- Réglementairement, la garantie catastrophes naturelles est obligatoire pour les biens situés dans des zones à risque.
- Commercialement, cette garantie protège l'assuré contre des événements imprévisibles et potentiellement très coûteux.
- La suppression de cette garantie pourrait entraîner une sous-assurance, ce qui n'est pas dans l'intérêt de l'assuré.

#### 1.4 Conformité du choix législatif en matière de garantie CAT-NAT (3 points)

Le choix du législateur est conforme aux principes constitutionnels car :

- Il repose sur le principe de solidarité nationale face aux calamités naturelles, garantissant une protection à tous.
- Ce système permet d'assurer une couverture équitable pour tous les citoyens, en particulier ceux les plus vulnérables.
- Il respecte le droit à la propriété tout en assurant une protection contre des risques majeurs.

### **1.5 Problème d'assurabilité des risques et réponse du système actuel (7 points)**

Le problème d'assurabilité des catastrophes naturelles réside dans leur imprévisibilité et leur coût potentiel élevé. Le système actuel y répond par :

- La création d'un fonds de garantie pour indemniser les victimes de catastrophes naturelles.
- La mutualisation des risques à travers un système d'assurance obligatoire.
- Des franchises et des plafonds d'indemnisation qui permettent de limiter les pertes pour les assureurs.

### **1.6 Analyse des conséquences des catastrophes naturelles sur les mutualités (6 points)**

Les conséquences sont :

- Une augmentation des sinistres déclarés, impactant la rentabilité des assureurs.
- Un besoin accru de réserves financières pour faire face aux indemnisations.
- Une pression sur les cotisations, pouvant entraîner un mécontentement des assurés.

### **1.7 Solutions face aux évolutions des catastrophes naturelles (5 points)**

Les solutions possibles incluent :

- La mise en place de systèmes d'alerte précoce et de prévention.
- Le développement de produits d'assurance innovants, adaptés aux nouveaux risques.
- Une collaboration renforcée entre assureurs, pouvoirs publics et citoyens pour mieux gérer les risques.

## **Deuxième dossier : Assuré Paul DESCHAMPS**

### **2.1 Raisons managériales pour développer une activité en courtage (5 points)**

Les raisons peuvent être :

- Accroître la rentabilité en diversifiant les sources de revenus.
- Répondre à une demande croissante des clients pour des solutions personnalisées.
- Améliorer la compétitivité face aux autres acteurs du marché.

### **2.2 Éléments à prendre en compte pour la décision de courtage (6 points)**

Les éléments à considérer sont :

- Les compétences internes nécessaires pour gérer le courtage.

- Les investissements à réaliser pour mettre en place cette activité.
- Les partenariats potentiels avec des compagnies d'assurance.

### 2.3 Influence des facteurs sur le marché de l'assurance emprunteur (6 points)

Les facteurs influençant le marché sont :

- **Évolution des taux d'intérêt** : Une hausse des taux peut diminuer la demande de prêts, donc d'assurances.
- **Prix de l'immobilier** : Une augmentation des prix peut inciter à souscrire des assurances pour protéger des investissements plus élevés.
- **Revenus des ménages** : Des revenus en hausse augmentent la capacité d'emprunt et donc la demande d'assurance.

### 2.4 Capital restant dû avant paiement de décembre 2018 (1 point)

Le capital restant dû par M. Deschamps avant le paiement de décembre 2018 est de **120 645,85 €** (selon le tableau d'amortissement).

### 2.5 Calcul de l'échéance mensuelle de l'assurance emprunteur (3 points)

L'échéance mensuelle est calculée en fonction du capital emprunté, du taux d'assurance et de la durée du prêt. Pour M. Deschamps :

- Montant emprunté : 150 000 €
- Taux d'assurance : 0,4%
- Durée : 180 mois
- Échéance =  $(150\ 000\ € * 0,4\%) / 12 = 50\ €$  par mois.

### 2.6 Coût total de l'assurance emprunteur restant à payer (3 points)

Le coût total restant à payer avant le paiement de décembre 2018 est :

- Coût mensuel : 50 €
- Nombre d'échéances restantes : 15 (de janvier 2019 à février 2030).
- Coût total =  $50\ € * 15 = 750\ €$ .

### 2.7 Acteurs et rôles dans la chaîne de valeur de l'assurance emprunteur (5 points)

Les acteurs sont :

- **Banque** : Propose le prêt et l'assurance emprunteur.
- **Assureur** : Fournit la couverture d'assurance.
- **Intermédiaire** : Facilite la relation entre l'assuré et l'assureur.

### 2.8 Comparaison des chaînes de valeur des deux contrats (4 points)

Les différences peuvent être :

- Le contrat de la banque est souvent moins flexible que celui proposé par un courtier.
- Le courtier peut offrir des options plus compétitives en termes de prix et de garanties.

## **2.9 Vérification des garanties du devis CREDASSUR (3 points)**

Pour vérifier les garanties, il faut s'assurer que :

- Les garanties offertes sont équivalentes à celles du contrat groupe de la banque.
- Les conditions de souscription et d'indemnisation sont claires et conformes.

## **2.10 Causes de l'écart entre le coût de l'assurance CREDASSUR et celui de la banque (4 points)**

Les causes peuvent être :

- Des différences dans les niveaux de couverture.
- Des frais de gestion moins élevés chez CREDASSUR.
- Une concurrence plus forte sur le marché des courtiers.

## **2.11 Règle juridique pour changer d'assurance emprunteur (5 points)**

M. Deschamps peut changer d'assurance emprunteur grâce à :

- La loi Hamon, qui permet de résilier son assurance dans les 12 mois suivant la signature du prêt.
- La loi Sapin 2, qui permet la résiliation annuelle après la première année.

## **3. Synthèse finale**

Erreurs fréquentes :

- Ne pas justifier les réponses avec des éléments réglementaires ou commerciaux.
- Oublier de citer des exemples concrets pour illustrer les propos.

Points de vigilance :

- Bien lire chaque question pour identifier les attentes spécifiques.
- Utiliser un vocabulaire professionnel approprié.

Conseils pour l'épreuve :

- Organiser ses réponses de manière claire et structurée.
- Prendre le temps de relire pour corriger d'éventuelles erreurs.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.